

UNDT/2012/028, Bajnoci

Décisions du TANU ou du TCNU

Décision administrative: L'élément essentiel d'un appel est qu'il existe une «décision administrative» contestée et appelée. La «conduite» n'est pas une décision administrative sous réserve d'appel conformément à l'article 8.1 (a) du statut du tribunal.

Décision préparatoire: Les décisions préparatoires n'affectent pas la portée ou l'étendue des droits d'un demandeur et ne sont donc pas soumises à l'appel.

Évaluation de la gestion: une demande d'évaluation de la gestion est une étape nécessaire dans le processus d'appel. Bien que les conclusions d'une évaluation de la direction ne constituent pas une décision administrative indépendante sous réserve d'appel, elles peuvent être examinées par le Tribunal dans le contexte de la contestation à une décision administrative sous-jacente. Dans certaines circonstances, un demandeur peut même demander et obtenir une compensation du tribunal en raison des actes de l'administration lors de l'évaluation de la direction. Cependant, il appartient au demandeur d'établir, premièrement, que les actes de l'administration étaient de manière procédurale ou substantielle et, deuxièmement, que de tels actes lui ont provoqué des préjugés.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Dans sa demande, la requérante a décrit la décision contestée comme «le chef de la section et le chef de la conduite de l'orgue pendant le processus d'examen de [son] éligibilité et de l'adéquation à la conversion en rendez-vous permanent et meu [d] ecision pour déterminer [son] cas comme discutant et fermant par la suite, la demande d'évaluation de la gestion sans répondre à [ses] demandes ». Le tribunal a rejeté la demande comme irrécouvrable pour plusieurs motifs.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Bajnoci

Entité

TPIY

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2011/010

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

15 Fév 2012

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hérachique

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

TCNU Statut

- Article 2.1
- Article 8.1(a)
- Article 8.1(c)

Jugements Connexes

UNDT/2010/027

UNDT/2010/085

UNDT/2010/111

UNDT/2011/095

UNDT/2011/178

UNDT/2011/193